



SOCIÉTÉ

Le nombre d'enfants handicapés accueillis à l'école a triplé depuis 2005

Un comité de suivi se réunit, ce lundi, pour améliorer la prise en charge des élèves aux besoins spécifiques.

CAROLINE BEYER [@BeyerCaroline](#)

ÉDUCATION NATIONALE Et si l'école « inclusive » était pour demain ? Une école qui accueillerait des enfants souffrant de troubles des apprentissages, de déficiences intellectuelles, des autistes... Une école où les enseignants seraient formés au handicap. Une école, enfin, où les professionnels du secteur médico-social, de l'orthophoniste au psychomotricien, interviendraient sur place, pour éviter aux familles d'épuisants allers-retours. C'est l'objectif fixé d'ici à 2022 par le gouvernement sur le dossier du handicap. Une « priorité » du quinquennat Macron. Un comité de suivi se réunit à ce sujet ce lundi au ministère de l'Éducation nationale.

Dans une école conçue pour la « normalité », certains établissements et professeurs rechignent à mettre en place les adaptations pédagogiques nécessaires. Ils font valoir le manque de moyens, les effectifs élevés par classe, où deux ou trois profils « dys » sont devenus la règle. Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) manquent. Les familles, elles, subissent généralement une scolarité discontinue, à la recherche d'établissements et de classes spécialisées, comme les Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire), pas toujours proches du domicile. Régulièrement, l'école « ordinaire » leur renvoie le profil « perturbateur » de leur enfant. Elles vivent péniblement les orien-

tations subies et parfois inadaptées, notamment dans la voie professionnelle.

Changement de paradigme

Depuis la loi sur le handicap de 2005 qui, il y a 12 ans déjà, posait « le droit à la scolarité pour tout jeune en situation de handicap », le nombre d'élèves handicapés scolarisés a triplé, pour atteindre 361 000 en 2019. À l'école primaire, les troubles intellectuels et cognitifs représentent 41 % des handicaps. Après la concertation et les propositions de février 2019, le ministre de l'Éducation et la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées ont déployé une série de mesures, soutenues par un budget augmenté de 40 % en deux ans. Le recrutement d'AESH est passé à la vitesse supérieure. Ces 90 000 accompagnants se voient désormais proposer des contrats stables et pérennes. Plus de 300 Ulis ont été déployées. Nouvelles, les unités d'enseignement pour autistes ouvertes à l'école primaire sonnent comme une révolution. Dans ces classes, des professeurs spécialisés travaillent main dans la main avec des professionnels du handicap. Elles préfigurent un changement de paradigme, qui voit le monde médico-social entrer dans l'école. Depuis la rentrée 2019, à titre expérimental, 65 équipes mobiles médico-sociales viennent dans les classes appuyer les enseignants, en proposant des aménagements ou

en intervenant directement auprès d'un élève. Modèle ? Le Québec. Dans un monde rêvé, les écoles pourraient disposer de salles pour les orthophonistes, ergothérapeutes et autres spécialistes. Rendez-vous en 2020 pour le premier bilan du gouvernement. ■



► 4 novembre 2019 - N°nc



Au sein d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) du département de la Charente.

BURGER/PHANIE